

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1210**8 mai 2015****SOMMAIRE**

adwerk S.à r.l.	58079	Captain Luxco 1 S.A.	58036
Asteria Partners S.à r.l.	58037	Centaur Luxco S.à r.l.	58039
Ateliers Kräizbiereg	58035	Copper & Fields Investments S.A.	58041
Ateliers Miniflat S.A.	58035	Creo Investments S.à r.l.	58041
Atlantic Ovin S.A.	58036	Crossmeadows S.à r.l.	58038
Atraxis Immobilière S.A.	58035	Crystal A TopCo S.à r.l.	58039
Avindale Investments SPF S.A.	58034	Danim S.A.	58041
BALTRA Invest SA	58034	Doduco S.à r.l.	58039
Bear Re S.A.	58037	Enter Sake Luxembourg S.à.r.l.	58063
Berg Holding S.A.	58040	Eqestar Capital S.P.F. S.A.	58034
Berg Holding S.A.	58040	FDM Investment Corporation Soparfi ...	58060
BG Asset Management S.A.	58035	Fondation Cancer	58055
BIP Investment Partners S.A.	58038	Heritage Collection S.A.	58077
Bluefield Energy S.A.	58036	Legio Lux S.A.	58043
BNY Mellon GSS Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	58040	Northam CCPF II PropCo BTS (D) S.à r.l.	58035
Bogey Investissements S.A.	58037	Novelia Senior Services S.A.	58080
BPI XII S.à r.l.	58037	SELP (Charlie Spare 1) S.à r.l.	58042
BPI XI S.à r.l.	58040	SELP (Italy) S.à r.l.	58042
Brasserie Tezami S.à r.l.	58038	SGBT Asset Based Funding S.A.	58053
Bravo Company S.A.	58038	Silver Rose S.A.	58059
Bresco Financing S.à r.l.	58034	StrategicCapital Investment Opportuni- ties S.à.r.l.	58044
Bulgarian Acquisition Company II S.à r.l.	58034	Sushi Shop Luxembourg S.à r.l.	58080
Camping Garden-Parc S.à r.l.	58041	Uschastok Corporation S.A.	58042

Eqestar Capital S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.435.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046366/9.

(150052965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Bulgarian Acquisition Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 134.766.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046885/10.

(150053575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Avindale Investments SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 114.817.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015046871/10.

(150053970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Bresco Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 169.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046883/11.

(150053774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

BALTRA Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.738.

En date du 31 décembre 2014, le mandat d'administrateur de Monsieur Gregory Mathis a été renouvelé.

A cette même date, Monsieur Valentino Capurso, titulaire d'un Master en comptabilité contrôle audit, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire a été nommé commissaire en remplacement de Monsieur Jean Thyssen démissionnaire.

Leurs mandats prendront fin avec l'assemblée générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Baltra Invest SA

Référence de publication: 2015046875/14.

(150053495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Ateliers Kräizbiere, Société Coopérative.

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 21.238.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046863/9.

(150054138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Ateliers Miniflat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 58.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046864/10.

(150054199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Northam CCPF II PropCo BTS (D) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015046567/10.

(150052947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

BG Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 178.554.

Mr Stoffel Jean Martin, Mme Lobo Sarah et Mme Bemtgen Sonja auront désormais pour adresse professionnelle: 1, Place d'Armes, L - 1136 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25/03/2015.

Référence de publication: 2015046893/12.

(150053588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Atraxis Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 87.687.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015046867/13.

(150053647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Atlantic Ovin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.632.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 5 février 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif, les opérations de liquidation de la société:

ATLANTIC OVIN S.A., ayant eu son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, dénoncé en date du 13 juillet 2009, RC 123 632.

Pour extrait conforme
Me Céline HENRY-CITTON
Le liquidateur

Référence de publication: 2015046865/14.

(150053990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Captain Luxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.911.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 mars 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 2 mars 2015 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021;

2. Acceptation de la démission de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg de son mandat de réviseur d'entreprises agréée, avec effet au 2 mars 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046919/16.

(150054157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Bluefield Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.076.

—
Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 mars 2015 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

- Mme Maria Helena GONCALVES, M. Thierry TRIBOULOT et M. Marc SCHMIT ont démissionné de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

- les personnes suivantes ont été nommées en leur remplacement avec effet immédiat et pour une durée de trois ans:

* M. Patrick HALLER, employé privé, et Président du Conseil d'Administration, né le 14 août 1964 à Joeuf (France),

* Mme Christine PICCO, employée privée, née le 5 mars 1968 à Hayange (France),

* M. Denis CALLONEGO, employé privé, né le 9 avril 1959 à Briey (France),

tous trois demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

- la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107 093, a été nommée au poste de commissaire aux comptes, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2014 et pour une durée d'un an, en remplacement de M. Marco RIES, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015046878/24.

(150053694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Bear Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 157.062.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046888/9.

(150054435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Asteria Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.062.

EXTRAIT

En date du 11 mars 2015, la société décide de nommer au poste de gérant avec effet immédiat de M Guillaume TARI demeurant au DOMAINE DE LA BEGUDE 83740 LA CADIERE-D'AZURE, France.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015046861/11.

(150053671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Bogey Investissements S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.204.

EXTRAIT

En date du 11 mars 2015, la société a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Houbert de son poste d'administrateur et nomination à ce même poste d'administrateur avec effet immédiat de Madame Liliya DUDNIK demeurant au 49, Rue GLESENER L-1631 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015046901/12.

(150053607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

BPI XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 192.840.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 19 mars 2015

En date du 19 mars 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 mars 2015;

- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Collin J. BEECROFT, gérant de catégorie A
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B
- Madame Sonia BALDAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

BPI XII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015046906/22.

(150053675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Brasserie Tezami S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 149, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 180.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2015. Signature.

Référence de publication: 2015046907/10.

(150054067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Les comptes annuels consolidés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Viviane Graffé

Directeur Administratif et Financier

Référence de publication: 2015046897/13.

(150053993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Bravo Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 118.544.

Madame Cornelia METTLEN, Messieurs Philippe RICHELLE et Marc LIBOUTON ont remis leur démission, avec effet au 25 mars 2015, de leur mandat d'administrateur de la société BRAVO COMPANY S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.544 (la «Société»).

H.R.T. Révision S.A. a également remis, avec effet au 25 mars 2015, sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046908/15.

(150053939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Crossmeadows S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 150.223.

EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance de la société qui s'est tenu en date du 19 mars 2015 au siège social que:

- Monsieur Michel de Groote, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant de la société.

Dès lors, le conseil de gérance se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg.

Référence de publication: 2015046936/16.

(150054341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.538.

Le Bilan consolidé de la société au 30 Septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mars 2015.

Centaur Luxco S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2015046922/14.

(150053676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Crystal A TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 53.904.953,13.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 126.949.

Il résulte du contrat de rachat daté du 25 mars 2015 que la société Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597, a cédé 324.576 PARTS SOCIALES PRIVILÉGIÉES DE CLASSE I qu'elle détenait dans la Société à la Société.

La Société détient donc désormais 324.576 PARTS SOCIALES PRIVILÉGIÉES DE CLASSE I émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015046937/16.

(150054068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.191,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.900.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 24 mars 2015

En date du 24 mars 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gabriel YUEN, gérant de classe A
- Monsieur William Martin SHOCKLEY, gérant de classe A
- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Doduco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015046976/24.

(150053638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Berg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 97.647.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046891/9.

(150053834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Berg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 97.647.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046892/9.

(150053862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

BNY Mellon GSS Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 134.044.

Il est pris note de la démission de Mme Cindarella Amistadi avec effet au 28 février 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015046900/13.

(150053883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

BPI XI S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-12573 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 192.867.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 19 mars 2015

En date du 19 mars 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 mars 2015;

- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gestion de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Collin J. BEECROFT, gérant de catégorie A

- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

- Madame Sonia BALDAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

BPI XI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015046905/23.

(150053626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Camping Garden-Parc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 7, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.178.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046940/9.

(150054380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Copper & Fields Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 5, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 152.536.

—
Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 qui ont été déposés le 05 septembre 2014 avec comme numéro de référence de dépôt L_14_0158803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046962/11.

(150053546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Creo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 96.770.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 18 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015046965/13.

(150053566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Danim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.202.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 mars 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission de Jeremy Lequeux, employé privée, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement de Jeremy Lequeux, administrateur ayant démissionné, Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015046979/21.

(150053867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Uschastok Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 151.394.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 17 février 2015:

1) Le Conseil d'Administration décide, en conformité à l'Article 42 de la loi du 10 août 1915, modifié par la loi du 28 juillet 2014, de nommer à la fonction de Dépositaire des Titres au Porteur de la Société, avec effet immédiat:

- Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USCHASTOK CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2015044776/14.

(150050455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

SELP (Italy) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. SELP (Charlie Spare 1) S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.008.

—
In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of March.

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

SELP Administration S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177308 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy, given on 12 February 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. Such appearing party is the sole shareholder of SELP (Charlie Spare 1) S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.190008, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, dated 4 September 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 October 2014, page 146898, number 3061. The Articles have not yet been amended.

II. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "SELP (Charlie Spare 1) S.à r.l." into "SELP (Italy) S.à r.l." and to amend Article 1 of the Articles of incorporation as follows:

" Art. 1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "SELP (Italy) S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize mars.

Par-devant le soussigné, Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SELP Administration S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177308 (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 février 2015.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

I. Laquelle comparante est l'associé unique de SELP (Charlie Spare 1) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.190008, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2014, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 octobre 2014, page 146898, numéro 3061. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. La comparante, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «SELP (Charlie Spare 1) S.à r.l.» à «SELP (Italy) S.à r.l.» et de modifier l'Article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les «Statuts») de «SELP (Italy) S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été dressé à Junglinster, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 mars 2015. Relation GAC/2015/2250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015046084/80.

(150052734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Legio Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 133.317.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015046510/13.

(150052975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

StrategicCapital Investment Opportunities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 195.559.—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of March,

Before Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Strategic Capital L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, with registration number LP 16298 (the Fund), represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, a private company incorporated and organized under the Jersey Law and having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, with registration number 86036,

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "StrategicCapital Investment Opportunities S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management (as general partner or otherwise) and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters joint signatures of any two (2) managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and Payment

Strategic Capital L.P., represented as stated above, subscribes to one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Strategic Capital L.P., being the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Doug Smith, company manager, born on June 10, 1969 in Ayr (United Kingdom), residing professionally at 180 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom;
- Mr. Eckart Vogler, company manager, born on October 24, 1970 in Bremen (Germany), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mrs. Virginie Boussard, company manager, born on July 17, 1977 in Strasbourg (France), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Strategic Capital L.P., un limited partnership constitué et enregistré selon le droit anglais, ayant son siège social sis au 180-186 Brompton Road, 3^{ème} étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, sous le numéro d'enregistrement LP 16298 (le Fonds), représenté par son associé gérant commandité INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, une société de droit privé constituée et organisée selon le droit de Jersey et ayant son siège social sis au 44 Esplanade, St Hélier, Jersey, JE4 9WG, avec numéro d'immatriculation 86036,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est " StrategicCapital Investment Opportunities S.à r.l." la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion (en tant que commandité ou autrement) et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Strategic Capital L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, Strategic Capital L.P., étant l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Doug Smith, gérant, né le 10 juin 1969 à Ayr (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 180 Brompton Road, 3e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni;
 - M. Eckart Vogler, gérant, né le 24 octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Virginie Boussard, gérante, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8422. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046071/501.

(150052614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

L'an deux mille quinze, le treize mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry BODSON, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme SGBT Asset Based Funding S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, constituée en date du 13 novembre 2008 suivant acte d'approbation de scission de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 février 2009 numéro 257, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2014, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société datées des:

23 décembre 2014

29 décembre 2014

30 décembre 2014

23 février 2015

Une copie des procès-verbaux de ces réunions, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de SGBT Asset Based Funding S.A., est fixé à deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 34.400.- (trente-quatre mille quatre cents euros) représenté par 344 (trois cent quarante-quatre) actions sans valeur nominale.»

III. L'alinéa 7 et suivants de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la société est fixé à deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-) divisé en vingt millions (20.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé, conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances, ou de toute autre manière; (ii) émettre des obligations convertibles et/ou des bons de souscriptions d'actions; (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les

conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles ou des instruments accordant des droits de souscription et/ou aux droits de conversion; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte du 23 mai 2014 et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par la loi, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le conseil d'administration.»

IV. Par résolutions adoptées le 23 décembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé pour le porter du montant de TRENTE-QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (34.400.- EUR) à TRENTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (34.500.- EUR), par l'émission de une (1) action nouvelle sans valeur nominale et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de la totalité des obligations convertibles émises par la Société le 31 octobre 2013 et détenues par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le surplus est affecté à un compte prime d'émission, soit un montant de EUR 17.479.476,40 (dix-sept millions quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-seize euros et quarante cents).

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiées au notaire.

V. Par résolutions adoptées le 29 décembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé du montant de TRENTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (34.500.- EUR) à TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS (34.600.- EUR), par l'émission de une (1) action nouvelle sans valeur nominale et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de la totalité des obligations convertibles émises par la Société le 31 août 2011 et détenues par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le surplus est affecté à un compte prime d'émission, soit un montant de EUR 45.427.796,11 (quarante-cinq millions quatre cent vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-seize euros et onze cents).

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiées au notaire.

VI. Par résolutions adoptées le 30 décembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé du montant de TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS (34.600.- EUR) à TRENTE-QUATRE MILLE SEPT CENTS EUROS (34.700.- EUR), par l'émission de une (1) action nouvelle sans valeur nominale et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de la totalité des obligations convertibles émises par la Société le 29 juillet 2010 et détenues par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le surplus est affecté à un compte prime d'émission, soit un montant de EUR 50.919.317,92 (cinquante millions neuf cent dix-neuf mille trois cent dix-sept euros et quatre-vingt-douze cents).

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiées au notaire.

VII. Par résolutions adoptées le 23 février 2015, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé du montant de TRENTE-QUATRE MILLE SEPT CENTS EUROS (34.700.- EUR) à TRENTE-QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS (34.800.- EUR), par l'émission de une (1) action nouvelle sans valeur nominale et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de la totalité des obligations convertibles émises par la Société le 29 février 2012 et détenues par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le surplus est affecté à un compte prime d'émission, soit un montant de EUR 49.583.995,54 (quarante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et cinquante quatre cents)

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiées au notaire.

VIII. Suite aux augmentations de capital mentionnées ci-dessus, l'article 5, 1^{ère} phrase des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit s'élève à EUR 34.800.- (trente-quatre mille huit cents euros) représenté par 348 (trois cent quarante-huit) actions sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à environ EUR 25.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. BODSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 19 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8541. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015046086/111.

(150052140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Fondation Cancer, Fondation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 209, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 25.

—
Comptes annuels au 31 décembre 2014

et

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration de la
Fondation Cancer
Fondation
209, Route d'Arlon
L-1150 Luxembourg

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Cancer, comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Fondation Cancer au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mars 2015.
BDO Audit
Cabinet de révision agréé
Représenté par Jacques Peffer

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF	au 31.12.2014	au 31.12.2013
C. Actif immobilisé	12 483 988,40	8 264 141,48
II. Immobilisations corporelles		
1. Terrains et constructions	2 710 950,33	2 780 668,06
3. Autres installations, outillage et mobilier	9 788,07	14 223,42
III. Immobilisations financières		
5. Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisation	9 763 250,00	5 469 250,00
D. Actif circulant	7 414 387,94	8 866 012,96
II. Créances		
4. Autres créances		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	421 085,35	409 617,35
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	6 993 302,59	8 456 395,61
E. Comptes de régularisation	17 198,62	12 792,24
TOTAL ACTIF	19 915 574,96	17 142 946,68
PASSIF		
A. Capitaux propres	19 151 328,50	16 962 694,25
I. Apports des fondateurs	575 112,98	575 112,98
IV. Réserves		
4. Fonds de réserve pour missions sociales	4 500 000,00	4 500 000,00
V. Résultats reportés	11 887 581,27	10 974 630,54
VI. Résultat de l'exercice	2 188 634,25	912 950,73
C. Provisions	31 972,89	19 515,46
3. Autres provisions	31 972,89	19 515,46
D. Dettes non subordonnées	636 837,44	79 766,97
4. Dettes sur achats et prestations de services		
b) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	92 989,89	44 191,45
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
b) dettes au titre de la sécurité sociale	30 888,65	22 593,25
9. Autres dettes		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	512 958,90	12 982,27
E. Comptes de régularisation	95 436,13	80 970,00
TOTAL PASSIF	19 915 574,96	17 142 946,68

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2014

A. CHARGES	au 31.12.2014	au 31.12.2013
2. a) Actions de soutiens financiers aux patients et à la recherche	1 139 723,00	789 409,00
2. b) Autres charges externes	442 164,70	448 601,00
3. Frais de personnel		
a) Salaires et traitements	697 527,30	668 482,21
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	96 675,12	94 461,17
4. Corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	81 292,58	80 788,25

5. Autres charges d'exploitation	15 402,87	13 871,39
6. Corrections de valeurs et ajustement de valeur sur immobilisations financières . . .	6 000,00	2 000,00
13. Profit de l'exercice	<u>2 188 634,25</u>	<u>912 950,73</u>
TOTAL CHARGES	4 667 419,82	3 010 563,75
B. PRODUITS		
1. a) Dons	3 958 046,23	2 209 048,99
1. b) Relais pour la vie	409 028,44	366 194,59
5. Autres produits d'exploitation	256 262,26	250 321,97
6. Produits des immobilisations financières	30 678,92	161 517,98
8. Autres intérêts et autres produits financiers		
b) Autres intérêts et produits financiers	<u>13 403,97</u>	<u>23 480,22</u>
TOTAL PRODUITS	4 667 419,82	3 010 563,75

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014

Note 1. Généralités.

1.1. Constitution

Fondation Cancer a été constituée le 30 novembre 1994 pour une durée illimitée. La fondation est gérée par un conseil d'administration de 6 membres. Le siège social de la fondation est établi à Luxembourg.

1.2. Nature des activités

La fondation a pour objet l'information sur la prévention et la lutte contre le cancer ainsi que l'encouragement par tous les moyens et toutes initiatives, recherches scientifiques ou campagnes d'informations s'inscrivant dans le sens large dans la lutte contre le cancer.

1.3. Fonds propres

Les membres fondateurs, la Croix Rouge Luxembourgeoise et l'Association Luxembourgeoise Contre le Cancer ont fait chacun un apport de EUR 287 556,49; établissant le total des apports des fondateurs à EUR 575 112,98.

Le conseil d'administration a décidé de constituer, au 31 décembre 2008, un «fonds de réserve pour missions sociales» d'un montant de EUR 4 500 000 prélevé sur les résultats reportés antérieurs.

Ce fonds de réserve est destiné à couvrir, en cas de diminution des recettes, le financement et les dépenses de fonctionnement des missions sociales de la fondation pendant trois ans.

1.4. Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2013, soit un bénéfice de EUR 912 950,73 a été réparti comme suit:

- report à nouveau EUR 912 950,73

Note 2. Principes, règles et méthodes comptables.

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

2.2. Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en euro; le bilan ainsi que le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan:

- les postes de l'actif ainsi que les postes du passif exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés individuellement, respectivement au plus bas et au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date des opérations.

2.3. Modes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur. Ces dernières sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles sur base d'un amortissement linéaire.

Ces durées sont les suivantes:

- Immeubles, constructions	50 ans
- Install. & agencements constructions	10 ans
- Install. techniques, mobilier et matériel de bureau	4-5 ans
- Autres installations	4-5 ans

Les immobilisations financières sont constituées par des dépôts à terme et des titres obligataires qui sont destinés à être conservés durablement par la fondation.

Chaque immobilisation financière est ainsi conservée jusqu'à son échéance et est de ce fait renseignée à sa valeur nominale. En cas de dépréciation qui, de l'avis du conseil d'administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

2.4. Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice en tenant compte des principes de prudence, de sincérité et de bonne foi.

2.5. Compte de régularisation

Le compte de régularisation au passif consiste en des revenus perçus en avance pour une manifestation qui se déroulera en 2015.

2.6. Successions

En 2014, la fondation a été bénéficiaire d'une assurance vie d'un montant de 824.832,29 EUR capitalisé sur 3 ans (avec 0,4% de frais annuels et d'éventuels frais de successions en Belgique), dont une première tranche de 494.899,37 EUR a été perçue en décembre 2014. Dans l'attente de l'autorisation du ministère de tutelle, cette première tranche, a été traitée dans le bilan en tant que dette non subordonnée de durée inférieure ou égale à un an.

2.7. Engagements sur les contrats de recherche en cours

Les engagements restants à verser s'élèvent au 31 décembre 2014 à 1.736.646 EUR (2013: 660.943 EUR) Le détail de ces engagements est le suivant:

Recherche: projets en cours au 31/12/2014

	Chercheur Institut	Intitulé	Début / Fin
FC/2012/01	Dr FRIEDRICH Université du Luxembourg	Implémentation d'une plateforme de microscopie en temps réel pour l'étude des mécanismes moléculaires associés aux cancers dans le contexte de la cellule vivante	01/01/2013 - 31/12/2014 ***
FC/2012/02	Dr BERCHEM CRP santé	Role of hypoxia-induced autophagy in the resistance of breast cancer cells to Natural Killer cell-mediated immunosurveillance	01/02/2013 - 31/01/2016
FC/2013/01	Dr RAUHI BBL	A Prospective Randomised Electronic Evaluation of ChemoTherapy Side Effects in Oncology Out-patients	01/04/2013 - 31/03/2014 ***
FC/2013/03	Dr THOMAS CRP santé	Actin-bundling cystein-rich proteins (CRPs) in breast cancer progression and metastasis	01/04/2013 - 31/07/2015
FC/2014/01	Dr PICCART BIG	Ensuring Quality through Monitoring and Data Management in the AURORA Program	01/03/2014 - 01/09/2018
FC/2014/02	Dr KREIS Université du Luxembourg	Overcoming drug resistance in melanoma cells	01/06/2014 - 31/05/2016
FC/2014/03	Dr NICLOU CRP santé	Targeting Glioma Cell Invasion	01/09/2014 - 01/09/2017
FC/2013/02	Dr HAAN Université du Luxembourg	Influence of hypoxia on colon cancer stem cells: relevance of epigenetics and metabolomics - Phase 2	01/12/2014 - 30/11/2016

		Paiements déjà effectués		
	Chercheur Institut	Montant total*	Total	dont en 2014
FC/2012/01	Dr FRIEDRICH Université du Luxembourg	410 205 €	369 185 €	164 082 €
FC/2012/02	Dr BERCHEM CRP santé	271 089 €	153 986 €	85 595 €
FC/2013/01	Dr RAUH IBBL	75 000 €	67 500 €	
FC/2013/03	Dr THOMAS CRP santé	463 517 €	417 165 €	184 871 €

FC/2014/01	Dr PICCART BIG	1 266 155 €	219 233 €	219 233 €
FC/2014/02	Dr KREIS Université du Luxembourg	170 750 €	91 875 €	91 875 €
FC/2014/03	Dr NICLOU CRP santé	397 104 €	132 368 €	132 368 €
FC/2013/02	Dr HAAN Université du Luxembourg	243 887 €	109 749 €	109 749 €

Phase 2

Total: 987 773,00 €

		Paiements futurs**			
Chercheur Institut		2015	2016	2017	2018
FC/2012/01	Dr FRIEDRICH Université du Luxembourg	41 020 €			
FC/2012/02	Dr BERCHEM CRP santé	89 994 €	27 109 €		
FC/2013/01	Dr RAUHI BBL	7 500 €			
FC/2013/03	Dr THOMAS CRP santé	46 352 €			
FC/2014/01	Dr PICCART BIG	282 546 €	417 497 €	220 264 €	126 615 €
FC/2014/02	Dr KREIS Université du Luxembourg	61 800 €	17 075 €		
FC/2014/03	Dr NICLOU CRP santé	132 368 €	92 658 €	39 710 €	
FC/2013/02	Dr HAAN Université du Luxembourg	109 749 €	24 389 €		

Phase 2

Total 771 329 € 578 728 € 259 974 € 126 615 €

* sous réserve de remboursement de montants trop perçus

** sous réserve de remise des rapports dans les délais impartis

*** dernière tranche à payer dès réception des rapport finaux

TOTAL DES SOMMES ENGAGEES POUR LA RECHERCHE AU 31/12/2014 1 736 646,00 €

Budget 2015
Dépenses courantes

Description	Montant
Information	590 000
Aide	740 000
Recherche	1 130 000
Fundraising	75 000
Administration	165 000
Total	2 700 000

Recettes

Description	Montant
Dons et Legs	1 860 000
Autres produits	220 000
Relais pour la vie	370 000
Subventions	250 000
Total	2 700 000

Référence de publication: 2015046399/239.

(150053019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Silver Rose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 62.126.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015046665/13.

(150053249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

FDM Investment Corporation Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 47.604.

L'an deux mil quinze, le vingt-six février.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, qui sera dépositaire de la minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FDM INVESTMENT CORPORATION SOPARFI", avec siège social à L-8030 Strassen, 163, rue de Kiem, constituée suivant un acte notarié en date du 26 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 347 du 20 novembre 1994, les statuts ont été modifiés par acte sous seing en date du 24 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3007 du 12 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe SUSS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe SUSS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Déclarer que la société est composée d'un actionnaire unique;
2. Modifier les articles 5 et 6 des statuts en vue de les adapter au fonctionnement d'une société anonyme unipersonnelle;
3. Insertion d'un nouvel article à la suite de l'article 13, et lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

4. Refonte intégrale des statuts;
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que la société est désormais composée d'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la Société au fonctionnement d'une société anonyme unipersonnelle et décide alors de modifier l'article 5 et l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, le Conseil d'Administration peut voir sa composition réduite à un seul Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des

actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiant la nomination du membre coopté.

Lorsque le conseil d'administration se compose d'un Administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et l'Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.»

« **Art. 6.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux Administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, fax, e-mail ou par tout moyen similaire.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, e-mail ou par tout moyen similaire.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront le cas échéant être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article à la suite de l'article 13, et lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Les articles suivants seront alors renumérotés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide alors de procéder à la refonte totale des statuts, afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FDM INVESTMENT CORPORATION SOPARFI.

Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit de la Commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet

toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, le Conseil d'Administration peut voir sa composition réduite à un seul Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiant la nomination du membre coopté.

Lorsque le conseil d'administration se compose d'un Administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et l'Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 6. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux Administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, fax, e-mail ou par tout moyen similaire.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, e-mail ou par tout moyen similaire.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront le cas échéant être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou tout autre endroit indiqué par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée par la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cent cinquante cinq euros (855,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SUSS, I. LAFOND, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6511. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046402/201.

(150053257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Enter Sake Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.578.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March,
before me, Marc Loesch, notary with offices in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Olema Partners Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 25c boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.768;

Minus Inc, a company incorporated in the Province of Ontario, Canada with its business address at 731 Walker Rd Windsor, ON N8Y 2N2, Canada,

and

Mr William David Tigertt III, born in Sturgis, Michigan (United States of America) on January 4, 1974 with his professional address at 111 Wooster ST. #4B, New York, NY 10012 United States of America, a national of the United States of America,

each represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a power of attorney under private seal given on 2015 which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The parties, represented as indicated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which they establish as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscribers and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Enter Sake Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares (the "Class A Shares"), and one thousand two

hundred fifty (1,250) redeemable carry shares (the "Carry Shares") all with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The holder(s) of Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders", the holder(s) of Carry Shares is referred to as the "Carry Shareholder(s)" and together collectively referred to as the "Shareholders".

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to Shareholders or it can allocate the funds to the legal reserve.

The sole shareholder or the Shareholders, as the case may be, may create additional classes of shares, split or merge the existing classes of shares.

Any share premium paid in respect of any shares of a specific class of shares upon their issuance shall be allotted to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares of the Company as follows:

(i) the share premium paid in respect to Class A Shares shall be allotted to the Class A share premium reserve account (the "Class A Share Premium Account");

(ii) the share premium paid in respect to the Carry Shares shall be allotted to the Carry Shares premium reserve account (the "Carry Share Premium Account").

Unless otherwise provided for in these Articles, no resolutions of the Shareholders may be taken which would affect the rights of the shareholder of a given class of shares without the prior approval of the shareholder whose rights relate to that specific class of shares. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void. Any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each class of shares.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be Shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders may decide to appoint class A and class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board of Managers meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders has appointed one or more class A Managers and one or more class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of Shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of Shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or Shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of Shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) Shareholders, general meetings of Shareholders are not mandatory and the Shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of Shareholders represents the totality of the Company's Shareholders.

The general meeting of Shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of Shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or Shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all Shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more Shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of Shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of Shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the Shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by Shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of Shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of Shareholders shall be certified by the Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of Shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits, if any will be disposed of by allotting the whole or part of the remainder to a reserve account, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders as set forth hereafter.

Subject to any agreement between the Shareholders entered into from time to time, in any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings or from share premium, and subject to applicable law (the "Available Earnings"), the amount allocated to this effect shall be paid or distributed as follows:

(i) all Available Earnings shall be paid or distributed at such times as shall be determined by the general meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholder shall make distributions to the Shareholders out of (i) Net profits derived from the sale of Company Property and distributions of Company Property in kind ("Disposition Proceeds") and (ii) dividends and interest income received with respect the Company's portfolio investments or other cash flow received in ordinary course of the Company's business ("Current Income"). The amount apportioned to the Shareholders generally will be distributed as follows:

a) First, all Available Earnings shall be distributed or paid to the Shareholders until their Capital Contributions have been repaid in full. Notwithstanding the foregoing, no distributions of Current Income shall be made pursuant to this article 24 (i) (a).

b) Second, and subject to clause (a) hereof, all Available Earnings shall be distributed or paid to the Shareholders pro rata to their respective shareholding until each has received a cumulative non-compounded return of 8% of their Capital Contribution, as applicable (the "8% Preferred Return"); provided notwithstanding the foregoing distributions of Current Income shall be made 100% to the Shareholders only until each Shareholder has received a cumulative rate of return on the Capital Contribution from which Current Income is being distributed equal to 8% per annum (on a non-compounded basis);

c) Third, subject to the clauses (a) and (b), all Available Earnings shall be distributed or paid to the Carry Shareholders until such time as the Carry Shareholders have received, in the aggregate as their carried interest, 20% of the sum of the distributed 8% Preferred Return and distributions made pursuant to this article 24 (i) (c);

d) Fourth, (i) 20% to the Carry Shareholders and (ii) 80% to the Class A Shareholders pro rata to their respective shareholding until a preferred return on amounts included in (a) - (c) above at the rate of 16% per annum on a cumulative non-compounded basis from the time such amounts were invested or expended, as applicable (the "16% Preferred Return"); provided notwithstanding the foregoing distributions of Current Income shall be made 100% to the Class A Shareholders and the Carry Shareholders only until each shareholder has received a cumulative rate of return on the investment from which Current Income is being distributed equal to 16% per annum (on a non-compounded basis);

e) Fifth, (i) 30% to the Carry Shareholders and (ii) 70% the Class A Shareholders pro rata to their respective shareholding until a preferred return on amounts referred to in the clauses (a) to (d) above at the rate of 24% per annum on

a cumulative non-compounded basis from the time such amounts were invested or expended, as applicable (the "24% Preferred Return"); provided notwithstanding the foregoing distributions of Current Income shall be made 100% to the Shareholders only until each shareholder has received a cumulative rate of return on the investment from which Current Income is being distributed equal to 24% per annum (on a non-compounded basis);

f) thereafter, (i) 60% to the Class A Shareholders pro rata to their respective shareholding and (ii) 40% to the Carry Shareholders as carried interest.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of Shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the Shareholders in accordance with article 24 of these Articles.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Part VIII. Definitions

"Available Cash" means the amount of cash the Carry Shareholder determines in good faith as being available for payment or distribution pursuant to the provisions of Article 24, taking into account the future operating and capital requirements of the Company.

"Capital Contribution" means the total amount of cash and the fair market value of property as agreed on the date of the relevant contribution.

"Current Income" means dividends and interest income received with respect the Company's portfolio investments or other cash flow received in ordinary course of the Company's business.

"Company Property" means all property, of whatever kind or nature, owned by the Company from time to time.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing parties, these parties having subscribed and fully paid up in cash the number of shares mentioned below:

Name of Shareholder	Class of shares	Number of Shares	Subscribed Capital (in EUR)
Minus Inc., the abovementioned	A Shares	10,125	10,125
Mr William Tigertt, the abovementioned	A Shares	1,125	1,125
Olema Partners Luxembourg S.à r.l.	Carry Shares	1,250	1,250
TOTAL:		12,500	12,500

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,300.-).

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The abovementioned Shareholders, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at 2 and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

- Mr Aaron David Faust, born in California, United States of America, on 28 June 1975, with his professional address at 125 Bayview Avenue Aptt UPPR Belvedere Tiburon CA 94920-2303 USA;

- Mr Franz, Duclos, born in Mont Saint Aignan, France, on 15 November 1975, with his professional address at 25c boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg; and

2. The Company's registered office shall be located at 25c boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

The present instrument was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the proxyholder of the abovementioned parties, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same proxyholder, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this proxyholder sign together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize mars,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

Olema Partners Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25c boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191.768,

Minus Inc, une société régie selon les lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 731, Walker Rd Windsor, ON N8Y 2N2, Canada,

et

M. William David Tigertt III, né à Sturgis, Michigan (Etats-Unis d'Amérique) le 4 janvier 1974, ayant son adresse professionnelle à 111, Wooster ST. #4B, New York, NY 10012 Etats-Unis d'Amérique, citoyen des Etats-Unis d'Amérique; chacun représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2015, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination Sociale. Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination sociale "Enter Sake Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de Luxembourg Ville.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou entraveraient la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte et la détention de ces participations, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, notes, certificats de créance et autres titres de créance, parts sociales, bons de souscriptions et autres droits ou instruments de capitaux, y compris sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient

facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (y compris sans limitation des engagements relatifs à des titres synthétiques) des sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (y compris sans limitation l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits, ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et n'engendre pas l'obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'intéressement rachetables (les "Parts Sociales d'Intéressement") toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et étant entièrement libérées.

Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A sont mentionnés ci-après comme les "Associés de Parts Sociales de Classe A", le(s) détenteur(s) de Parts Sociales d'Investissement sont mentionnés ci-après comme les "Associé(s) de Parts Sociales d'Intéressement" et collectivement mentionnés ci-après comme les "Associés".

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi, sur lequel toute prime d'émission payée sur toutes parts sociales, au-delà de leur valeur nominale, sera transférée. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

L'associé unique ou les Associés, le cas échéant, peuvent créer des classes de parts sociales supplémentaires, diviser ou fusionner les classes de parts sociales existantes.

Toute prime d'émission payée sur les parts sociales d'une classe spécifique lors de leur émission doit être affectée à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à la classe de parts sociales en question de la Société comme suit:

(i) la prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Classe A doit être affectée au compte de réserve de prime d'émission de Classe A (le "Compte de Prime d'Emission de Classe A");

(ii) la prime d'émission payée sur les Parts d'Intéressement doit être affectée au compte de réserve de prime d'émission des Parts d'Intéressement (le "Compte de Prime d'Emission de Parts d'Intéressement").

Sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts, aucune résolution d'Associés affectant les droits d'un associé d'une classe de parts sociales ne peut être adoptée sans l'accord préalable de l'associé en question dont les droits relèvent de cette classe de parts sociales spécifique. Toute décisions ou actions prises en violation de cette disposition sont réputées nulles et non avenues. Tout quorum et/ou exigences en matière de vote doivent s'appliquer mutatis mutandis au niveau de chaque classe de parts sociales.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément d'une assemblée générale des Associés, à laquelle au moins les trois quarts du capital social, présent ou représenté, vote en faveur d'une telle cession.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé par eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités telles qu'énoncées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non de la Société (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de son/leur successeur(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés peut décider de nommer des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B.

Même après le terme de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas les informations dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un Gérant en tant que président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles méthodes de participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux peuvent être certifiées par le Gérant ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui

peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants ainsi que par la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y compris sans limitation tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires des présentes, tout représentant valablement autorisé de la Société, y compris sans limitation tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de prendre part aux délibérations et d'agir en ce qui concerne toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions de concurrence normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés. Lorsque la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il ne serait pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, le Gérant n'a pas commis une violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a un, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, l'auditeur/ les auditeurs, s'il y en a, ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales conformément à la Loi.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des Associés ne sont pas obligatoires et les Associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

L'assemblée générale des Associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure et Vote. L'assemblée générale des Associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, de l'auditeur ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation sera envoyée aux Associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, ou par pdf par e-mail ou encore par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, qui le représentera à l'assemblée.

Tout associé peut participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des Associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des Associés.

Le président de l'assemblée générale des Associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des Associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des Associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom de chaque associé, le nombre de parts sociales détenues et, si applicable, le nom du représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des Associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par (i) une majorité des Associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les Associés doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des assemblées des Associés. Les résolutions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, les procès-verbaux des assemblées générales des Associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés devront être certifiés par le Gérant ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des Associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5 %) sera prélevé sur les bénéfices annuels nets de la Société pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"), jusqu'à cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

A la suite de l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets qui peut être, intégralement ou en partie, versé à un compte de réserve ou de provision, pour être reporté à nouveau ou distribué, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission aux Associés de la manière mentionnée ci-après.

Sous réserve de toute convention passée par les Associés de temps à autre, pour chaque année où la Société décide de distribuer des dividendes provenant de bénéfices nets et de réserves disponibles provenant de bénéfices retenus ou de primes d'émission, et sous réserve de la loi applicable (les "Bénéfices Disponibles") le montant affecté à cet effet doit être payé ou distribué comme suit:

(i) tous les Bénéfices Disponibles doivent être distribués ou payés aux dates déterminées par l'assemblée générale des Associés. L'assemblée générale des Associés doit procéder à des distributions aux Associés provenant (i) de bénéfices nets de la vente de Biens de la Société et de distributions de Biens de la Société en nature ("Revenus Provenant de Ventres") et (ii) de dividendes et de revenus d'intérêts perçus par l'intermédiaire du portefeuille d'investissements de la Société ou d'autres liquidités perçus dans le cadre des activités ordinaires de la Société ("Revenus Actuels"). Le montant réparti entre les Associés sera généralement distribué comme suit:

(a) Premièrement, tous les Bénéfices Disponibles doivent être distribués ou payés aux Associés jusqu'à ce que leurs Contributions au Capital soient remboursées entièrement. Nonobstant ce qui énoncé précédemment, aucune distribution de Revenus Actuels ne doit être faite en vertu du présent article 24 (i) (a).

(b) Deuxièmement, et sous réserve des dispositions énoncées à la clause (a) ci-dessus, tous les Bénéfices Disponibles doivent être distribués ou payés aux Associés au prorata de leur participation jusqu'à ce que chacun ait reçu un profit cumulatif et non-composé de 8% de leur Contribution au Capital (les "Profits Préférentiels de 8%"); sous réserve cependant que les distributions des Revenus Actuels doivent être faites à 100% aux Associés seulement jusqu'à ce que chaque Associé ait reçu un taux cumulatif de profit sur la Contribution au Capital de laquelle les Revenus Actuels sont distribués égal à 8% par an (sur une base non-composée);

(c) Troisièmement, sous réserve des dispositions énoncées aux clauses (a) et (b), tous les Bénéfices Disponibles doivent être distribués ou payés aux Associés de Parts Sociales d'Intéressement jusqu'à ce que ces derniers reçoivent, au total comme leurs intérêts reportés, 20% de la somme des Profits Préférentiels de 8% distribués et les distributions faites en vertu du présent article 24 (i) (c);

(d) Quatrièmement, (i) 20% aux Associés de Parts Sociales d'Intéressement et (ii) 80% aux Associés de Classe A au prorata de leur participation respective jusqu'à un profit préférentiel des montants mentionnés aux paragraphes (a) à (c) ci-dessus, à un taux de 16% par an sur une base cumulative non-composée à partir du moment où ces montants ont été investis ou dépensés (les "Profits Préférentiels de 16%"), sous réserve cependant que les distributions des Revenus Actuels doivent être faites à 100% aux Associés de Classe A et aux Associés de Parts Sociales d'Intéressement seulement jusqu'à ce que chaque associé ait reçu un taux cumulatif de profit sur l'investissement à partir duquel les Revenus Actuels sont distribués égal à 16% par an (sur une base non-composée);

(e) Cinquièmement, (i) 30% aux Associés de Parts Sociales d'Intéressement et (ii) 70% aux Associés de Classe A au prorata de leur participation respective jusqu'à un profit préférentiel sur les montants mentionnés aux clauses (a) à (d) ci-dessus à un taux de 24% par an sur une base cumulative non-composée à partir du moment où ces montants ont été investis ou dépensés (les "Profits Préférentiels de 24%"), sous réserve cependant que les distributions des Revenus Actuels doivent être faites à 100% aux Associés seulement jusqu'à ce que chaque associé ait reçu un taux cumulatif de profit sur l'investissement à partir duquel les Revenus Actuels sont distribués égal à 24% par an (sur une base non-composée);

(f) Enfin, (i) 60% aux Associés de Classe A au prorata de leur participation respective et (ii) 40% aux Associés de Parts d'Intéressement en tant qu'intérêt reporté.

Art. 25. Acomptes sur Dividendes. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparté équitablement entre tous les associés conformément aux dispositions prévues à l'article 24 des présents Statuts..

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Chapitre VIII. Définitions

"Espèces Disponibles" signifie le montant en espèces que l'Associé de Parts Sociales d'Intéressement détermine en bonne foi comme étant disponible en vue d'un paiement ou d'une distribution en vertu des provisions de l'Article 24, prenant en considération le fonctionnement futur et les exigences liées au capital de la Société.

"Contribution au Capital" signifie le montant total en espèces et la juste valeur de marché du bien déterminée à la date de la contribution en question.

"Revenus Actuels" signifie les dividendes et revenus d'intérêts reçus par l'intermédiaire du portefeuille d'investissements de la Société ou autres liquidités dans le cadre des activités ordinaires de la Société.

"Biens de la Société" signifie tous les biens, de tout type et nature, détenus par la Société de temps à autre.

Souscription et paiement

Les parties comparantes représentées comme indiqué ci-dessus ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit et intégralement libérés en espèces le nombre de parts sociales ci-après énoncé:

Associé	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (en euros)
Minus Inc., mentionnée ci-dessus	Parts sociales de Classe A	10.125	10.125
Mr William Tigertt, mentionné ci-dessus	Parts sociales de Classe A	1.125	1.125
Olema Partners Luxembourg S.à r.l., mentionnée ci-dessus	Parts Sociales d'Intéressement	1.250	1.250
Total:		12.500	12.500

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et témoigne de l'accomplissement de ces conditions.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Décision extraordinaire de l'assemblée générale extraordinaire

Les Associés précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Le nombre de Gérants est fixé à deux (2) et les Gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée:

- M. Aaron David Faust, né en Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 28 juin 1975, ayant son adresse professionnelle à 125 Bayview Avenue Appt UPPR Belvedere Tiburon CA 94920-2303 USA; et

- M. Franz Duclos, né à Mont Saint Aignan, France, le 15 novembre 1975, ayant son adresse professionnelle au 25c Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2) Le siège social de la Société sera fixé au 25c Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 mars 2015. GAC/2015/2228. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046363/737.

(150053126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Heritage Collection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 186.592.

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme "HERITAGE COLLECTION S.A.", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.592, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration pris en date du 13 février 2015 dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société "HERITAGE COLLECTION S.A." fut constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1743 du 4 juillet 2014.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire en date du 15 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 3 mars 2015.

II.

Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties comme suit:

- vingt-neuf mille neuf cents (29.900) Actions de Classe A;
- cent (100) Actions de Classe B; et
- mille (1.000) Actions de Classe C.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs tranches jusqu'à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, la présente autorisation étant valable endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 15 janvier 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

III.

Que le conseil d'administration, par la décision précitée prise en date du 13 février 2015 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-), avec émission correspondante de un million (1.000.000) d'actions de Classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actionnaires de la classe B et C ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ces nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces par HERITAGE ASSET HOLDINGS LTD, ayant son siège social à 41, Suite 1, St. Christopher Street, Valletta VLT 1464 Malta, par un apport en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société anonyme "HERITAGE COLLECTION S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de un million d'euros (EUR

1.000.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts, aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-) divisé en un million trente et un mille (1.031.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties comme suit:

- Un million vingt-neuf mille neuf cents (1.029.900) Actions de Classe A;
- Cent (100) Actions de Classe B; et
- Mille (1.000) Actions de Classe C.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en français suivis d'une version libre anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils a signé avec Nous notaire le présent acte.

Traduction libre du texte qui précède

In the year two thousand and fifteen, on seventeenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Marc KOEUNE, residing professionally at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

acting in his capacity as mandatory of the company "HERITAGE COLLECTION SA", registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.592, with registered offices at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

by virtue of decision of the board of directors taken on February 13th, 2015, copy of which decisions shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to record that:

I.

The company "HERITAGE COLLECTION S.A." incorporated as "société anonyme" pursuant to a deed of the undersigned notary on April 24th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1743 on July 4th, 2014.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on January 15th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 582 on March 3rd, 2015.

II.

The Company's share capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-), divided into thirty-one thousand (31.000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, broken down as follows:

- Twenty-nine thousand nine hundred (29.900) Class A Shares;
- One hundred (100) Class B Shares;
- One thousand (1.000) Class C Shares;

The Board of Directors is authorised to increase the Company's share capital to fifty million euro (EUR 50.000.000,-).

As a result, it possesses the authority and bears the responsibility for implementing this increase of share capital and more specifically:

- for issuing any new shares on one or more occasions and in tranches, it being understood that the present authorisation is valid up until the fifth anniversary of the publication of the deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Luxembourg Official Gazette);

- for setting the time and place of the full issue or any partial issues;

- for determining subscription and paying up conditions;

- for calling for new shareholders, if and when required;

- for deciding on any other means that may prove necessary or useful, including any not specifically covered in the present resolution;

- for ensuring that subscriptions for new shares, paying up of capital and effective increases in capital are recorded definitively and in the correct manner;

- for updating the Articles of Association to take account of any changes relating to any duly recorded increase in capital implemented, in accordance with the amended law of 10 August 1915 and in particular with the stipulation that the above authorisation must be renewed every five years.

The Board of Directors is authorised to increase the Company's share capital, including through the incorporation of any voluntary reserves, provided that it adheres to the aforementioned conditions

III.

That the Board of Directors, by the aforementioned decision on February 13th, 2015 and pursuant to the powers conferred to the board by Article 5 of the articles of association, decided to increase the share capital by one million euro (EUR 1.000.000,-) to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-) represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a par value of one euro (EUR 1,-) to one million thirty-one thousand euro (EUR 1.031.000,-), with corresponding issue of one million (1.000.000) Class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

The shareholders of Class B and C having waived to their preferential subscription right, these new shares have been fully paid in cash by HERITAGE ASSET HOLDINGS LTD with registered offices at 41, Suite 1, St. Christopher Street, Valletta VLT 1464 Malta, by a cash contribution by transfer to a bank account in the name of the limited liability company "HERITAGE COLLECTION S.A.", prenamed, so that the sum of one million euro (EUR 1,000,000,-) is at the free disposition of the Company, what has been proved to the notary by presentation of receipts of subscription and payment.

IV.

As a consequence of such capital increase, Article 3 paragraph 1 of the Statutes, shall now read as follows:

" **Art. 3. 1st paragraph.** The Company's share capital is fixed at one million thirty-one thousand euro (EUR 1.031.000,-), divided into one million thirty-one thousand (1.031.000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, broken down as follows:

- One million twenty-nine thousand nine hundred (1.029.900) Class A Shares;
- One hundred (100) Class B Shares;
- One thousand (1.000) Class C Shares."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in French, followed by a free translated English version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surnames, first names, civil status and residences, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5875. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046457/149.

(150053317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

adwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.132.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015044823/14.

(150051938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Novelia Senior Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 69.652.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 6 mars 2015

L'Assemblée générale renouvelle la fonction d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN
- Monsieur Johannes, Adrianus FRANKE
- Monsieur Aymar, Marie, Henri HENIN

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN, administrateur délégué de la société.

Tous avec la même adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

L'assemblée générale nomme pour la durée d'un an à la fonction de réviseur d'entreprises la société:

KPMG Luxembourg s.à.r.l.

avec siège au 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Novélia Senior Services s.a.

Référence de publication: 2015044608/21.

(150051054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Sushi Shop Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.317.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 3.990.115 EUR, représenté par 3.990.115 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT	
parts sociales de catégorie A	541.458
FPCI NAXICAP COINVEST I, représenté par NAXICAP PARTNERS	
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 558 893	
parts sociales de catégorie A	207.039
B-VALUE	
parts sociales de catégorie B	336.824
GM INVEST	
parts sociales de catégorie B	954.392
JANKIEL INVEST	
parts sociales de catégorie B	954.392
SUSHI SHOP GROUP	
parts sociales de catégorie C	996.010
Total: parts sociales	3.990.115

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Pour Sushi Shop Luxembourg S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2015043181/30.

(150049091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.